



**Noyers**  
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 21 mai 2010 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc DOMINGO, Maire de Noyers.

**Présents :** 10 conseillers municipaux

**Absents :** C. CARREGOSA LUIS - J.C. GIOVANNELLI pouvoir à P. GERMAIN - D. ROBERT pouvoir à M.BARDET - M. SEMELAGNE

**Secrétaire de séance :** E. MEUNIER

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Avant de débiter la séance, le maire apporte quelques informations au le conseil municipal

- ✓ L'association des Plus Beaux Villages de France a confirmé le classement de Noyers
- ✓ Le préfet de l'Yonne vient d'accorder une DGE de 22 016 € pour les travaux complémentaires sur le mur de Venoise.
- ✓ Le point sur le fleurissement et l'usage des produits phytosanitaires sera évoqué lors du prochain conseil municipal. Le maire souligne néanmoins qu'il a demandé à surseoir à l'utilisation des produits de traitement (qui sont autorisés à la vente par les autorités sanitaires) dans l'attente de prouver sa nocivité éventuelle.

Il propose également que soient ajoutés 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Location salle polyvalente à l'association Jubilation-Vézelay (ermitage franciscain de la Cordelle)
- Convention de groupement de commandes – Marché de travaux de voirie du programme 2010

#### **1. SUITE CONTENTIEUX DE L’AFFICHAGE PAILLOT**

Le maire demande aux conseillers de prendre une décision quant à la suite qu'ils souhaitent donner aux propos rendus publics devant le magasin de monsieur Paillot qui sont susceptibles de caractériser une diffamation en portant atteinte à l'honneur et à la considération d'un corps constitué, en l'espèce, le conseil municipal ; il souligne que la décision doit être prise dans les 3 mois, après constat du délit, et que cette affaire relève du tribunal correctionnel.

Après débat, le conseil demande à Pierre Paillot, présent parmi le public, de retirer de la devanture du magasin les documents affichés au plus tard le mardi 25/05 et dans le cas contraire le conseil se garde la possibilité d'engager la procédure.

#### **2. DON DE 2000 € DE L’ASSOCIATION RENAISSANCE DE L’ORGUE**

Un chèque de 2000 € vient d'être remis à la commune par l'association Renaissance de l'Orgue afin que la commune (propriétaire) puisse signer le devis du facteur d'orgues (1 976.27 €) pour la remise en place des 420 tuyaux et l'inventaire de la tuyauterie de l'orgue qui vient d'être nettoyé. Accord du conseil et remerciements à l'association bienfaitrice.

#### **3. RÉVISION LOCATION CHASSEURS**

La société de chasse St Hubert, bénéficiaire du bail depuis 2004 demande au conseil de revoir le montant de location.

Le loyer principal annuel avait été fixé, en 2004, à 6300 € pour 212 ha et celui-ci n'a augmenté que par l'application des modalités prévues au cahier des clauses générales (variation des salaires des gardes chasse, du cours du blé-fermage et de l'indice « matériels agricoles » de l'INSEE. Au vu de ces éléments le conseil décide de maintenir le loyer actuel.

#### **4. RECONDUCTION DE LA M.O. SIGNÉE AVEC LA DDT POUR L’AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE PUIITS DE BON**

La DDT a souhaité connaître si la municipalité maintenait le marché de maîtrise d'œuvre, signé le 8 juillet 2006 avec la DDT (ex DDE), relatif à l'aménagement de la traversée de Puits de Bon pour un montant de 17 262 €HT.

L'étude préliminaire -première phase du marché - avait été réalisée pour un montant de 3 264.47 € HT. Aussi considérant, que l'opération n'est pas abandonnée mais différée, le conseil municipal décide de reconduire le marché de M.O.

## **5. RAPPORT BIOS – DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D’ALIMENTATION D’EAU POTABLE**

L'étude révèle en conclusion que les principaux problèmes du réseau sont :

- la vétusté du réseau (fuites)
- la sécurisation et la protection de la ressource de la distribution
- les problèmes de qualité

La société propose différentes solutions :

- soit pallier aux problèmes les plus urgents, de protection et de sécurisation de la ressource couplés à des recherches de fuites par pose de compteurs de sectorisation et par recherche de fuite au gaz traceur
- soit un remplacement progressif de tout le réseau ancien (bourg) et/ou des fermes, permettant également de changer à moindres frais les branchements en plomb restants.

A l'issue de cette étude et pour le versement du solde de la subvention, la commune doit délibérer sur un engagement, de principe, de planification d'un programme de travaux pour l'amélioration du rendement du réseau. Accord du conseil.

La société BIOS – mène également une étude sur le zonage d'assainissement, celle-ci en est au stade du lancement de l'enquête publique. Les limites du zonage ont été réalisées et matérialisées sur plan. Accord du conseil pour le lancement de la procédure.

## **6. ACTE AUTHENTIQUE ENTÉRINANT L’EMPRISE EXACTE DU COLLÈGE**

Après les travaux de reconstruction du collège, il convenait d'établir l'acte authentique entérinant son emprise définitive, qui tient compte de l'implantation des clôtures et des servitudes (canalisation d'eaux usées du centre de secours).

Après avoir pris connaissance des parcelles et surfaces concernées par cet acte, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les cessions à l'euro symbolique au profit du Département ainsi que les surfaces cédées par le Département à la Commune et réciproquement.

## **7. LOCATION SALLE POLYVALENTE À L’ASSOCIATION JUBILATION-VÉZELAY (ERMITAGE FRANCISCAIN DE LA CORDELLE)**

Monsieur Domingo informe le conseil d'une demande de Monsieur Philippe Leroy, responsable de l'Association Jubilation-Vezelay qui organise la 3ème marche franciscaine européenne pour la paix du 2 au 10 août 2010.

Celui-ci souhaite que la commune accueille dans la salle des fêtes 35 personnes dans la nuit du 4 au 5 août 2010. Le conseil après en avoir débattu propose à l'association de régler la nuit au tarif Nucérien soit 90 €. Accord à l'unanimité.

## **8. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE DU PROGRAMME 2010**

Le Maire propose au Conseil Municipal que pour les travaux de voirie 2010, la commune procède comme l'année dernière, en passant par un groupement de commandes et ainsi permettre des économies d'échelle par la mutualisation du besoin en augmentant les quantités de travaux de même nature. La Communauté de Communes Nucérienne est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de signer la convention.

## **9. TOUR DE TABLE**

Madame Riotte et monsieur Landrier demandent si la convocation pourrait être transmise au moins dix jours avant le conseil municipal pour qu'ils puissent éventuellement consulter les dossiers. Même si légalement la convocation peut arriver trois jours francs avant la date, le maire en prend acte.

Madame Riotte :

- Souhaite qu'une réunion soit organisée avec les personnes du groupe SNI concernant la cession de l'immeuble de la gendarmerie de manière à en expliquer les enjeux. Le maire se charge de leur en faire la demande.
- demande si les travaux de réfection du terrain de sport sont achevés. Monsieur Rougier confirme au conseil que l'entreprise ISS espaces verts a réalisé les travaux qui lui avaient été demandés : régénération du terrain et reprise des câbles du pare ballons et main courante.

Monsieur Rougier communique aux conseillers le programme de voirie 2010 retenu :

Entrée ferme de LABORDE - ferme de Beauvais partie haute 495m - limite finage ANNAY à limite finage MOULINS - rue du Guidon (Puits de Bon) - rue des Survignes

Monsieur Landrier demande si le dérasement a déjà été confié à une entreprise, il regrette qu'il n'y ait pas eu plusieurs devis et il suggère que la commission des travaux participe aux ouvertures des plis de la commission d'appel d'offres (toiture de la Mairie et route de Forêt Bréault).

Monsieur Bardet donne lecture des demandes de Monsieur Robert absent :

- l'association du Vieux Château attend une réponse à leur lettre pour l'occupation du terrain face à la baignade. Le maire précise qu'un courrier leur a été adressé.
- s'interroge sur le redémarrage des travaux du mur de Venoise, ceux-ci ont repris depuis quelques jours.

Madame Saonit :

- demande si le projet DOCOMO avance. Monsieur Domingo fera un courrier de relance à monsieur Ousset.
- souligne un manque de réunions des diverses commissions.